

Motion du 26 avril 2016 de Mmes et MM. Simon Gaberell, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Alfonso Gomez, Brigitte Studer, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Circulation à vélo: un coup de peinture ne suffit pas! Pour des parcours en site propre, sécurisés et continus».

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 3 octobre 2018, dans le rapport M-1223 A/B/C)

MOTION

Exposé des motifs

La nécessité d'améliorer la sécurité des déplacements à vélo en Ville de Genève fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. Pacifier la cohabitation entre les différents modes de transport en séparant les flux de circulation au maximum, en particulier sur les grands axes, est une nécessité reconnue. L'engouement toujours croissant pour le vélo (avec ou sans assistance électrique) comme mode de transport quotidien en est une démonstration qui se heurte toutefois à des problèmes importants de sécurité pour les usagers-ères.

Considérant que:

- l'initiative cantonale IN 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)» a été acceptée par la population genevoise en 2011, mais n'est toujours pas appliquée systématiquement;
- entre 2009 et 2011, le nombre de cyclistes a augmenté de 30%;
- 41% des ménages en Ville de Genève ne possèdent pas de voitures en 2010;
- la mobilité douce est la manière la plus efficace de se déplacer sur de courtes distances (<3-5 km pour le vélo) notamment en milieu urbain, la plus économe en ressources, un complément idéal aux transports publics et un enjeu majeur de santé publique, selon le Plan directeur cantonal de la mobilité douce 2013;
- les infrastructures cyclables sont peu onéreuses, mais que le vélo reste le mode de transport le plus négligé comparé au trafic motorisé individuel et aux transports publics;
- le nombre de pistes cyclables est en augmentation en Ville de Genève, mais que de nombreux points noirs subsistent, notamment en termes de discontinuité et d'irrégularité dans les parcours cyclables;
- seul 9% du réseau cyclable en Ville de Genève est constitué de pistes propres et sécurisées, selon les chiffres fournis par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité;
- la majorité du réseau est constituée de simples «bandes» cyclables uniquement séparées du trafic par un marquage au sol, mettant en danger la sécurité des cyclistes et rendant ce mode de transport peu attractif ;

- la loi sur la mobilité douce (LMD H 1 80), issue de l’initiative IN 144 «pour la mobilité douce», demande que «des pistes cyclables continues, directes et sécurisées soient aménagées pour tout le réseau de routes primaires et secondaires»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place un plan directeur communal de la mobilité douce incluant un recensement de toutes les bandes et pistes cyclables présentes sur le territoire de la Ville de Genève et une hiérarchisation de ces voies de circulation cyclistes, dans l’objectif de réaliser un réseau cohérent;
- d’analyser le résultat de ce recensement en vue de définir lesquelles de ces bandes pourraient faire l’objet d’une transformation vers de véritables pistes cyclables, c’est-à-dire des parcours cyclables continus, rapides et sécurisés en site propre, sur le modèle des pistes déjà installées le long de l’Arve;
- de mettre en œuvre une signalétique claire et visible pour mieux orienter les usagères et les usagers vers ces «autoroutes» sécurisées;
- de chiffrer ces transformations et de présenter dans les meilleurs délais une demande de crédit nécessaire au Conseil municipal pour démarrer le plus rapidement possible ces travaux.